

206008

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LE CANNET du 29 août 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : Alexis Depetieville - Siège : 1108 chemin du Puy, 06600 ANTIBES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 100 Euros. Objet : L'exploitation, directe ou indirecte, d'une activité de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC). Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou présente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Alexis DEPETIEVILLE demeurant 20 b rue des Moulières, 06110 LE CANNET. La société sera immatriculée au RCS ANTIBES.

206009

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/08/2022 à GATTIÈRES (06), il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires. Dénomination sociale : SISA L'ASTRAGALE.

Siège social : 3 rue des Anciens Combattants, 06510 GATTIÈRES.

Objet social : Conformément aux dispositions des articles L.4041-2 et R.4041-1 du Code de la Santé Publique, la société a pour objet : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique ou de coopération entre les professionnels de santé ; l'exercice de la pratique avancée par des auxiliaires médicaux, tels que définis à l'article L.4301-1 ; à l'exclusion de la mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés. Sous réserve, lorsqu'il s'agit d'une maison de santé mentionnée à l'article L.6323-3, que ses statuts le prévoient : a) L'exercice, par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premier recours définies à l'article L.1411-11 et, le cas échéant, de second recours définies à l'article L.1411-12 ainsi que d'autres activités contribuant à la mise en œuvre du projet de santé ; b) L'encadrement sur le compte de la société de tout ou partie des rémunérations des activités de ses membres ou de celles de tout autre professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé et le reversement de rémunérations à chacun d'eux. Le professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé est signataire de ce projet dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 6323-3.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date son immatriculation au RCS.

Capital social : A capital variable au capital initial de 90,00 €, au capital maximum de 500,00 €, et au capital minimum de 30,00 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Mehdi M'KHININI ZAATOUT, dmt à CARROS (06510) – 556 chemin des Selves et M. Walid MOUKFI, dmt à VILLENEUVE-LOUBET (06270) – 1 allée des Mésanges.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés requis pour toutes les cessions à la majorité des 75,00 % des parts présentes ou représentées.

Immatriculation de la société sera faite au RCS GRASSE.

Pour avis, la co-gérance.

206004



**PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE LEVENS**

2^{ème} AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) DANS LE QUARTIER DU RIVET DE LA COMMUNE DE LEVENS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE

Par arrêté préfectoral en date du 02 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité (MEC) du PLUm dans le quartier du Rivet sur la commune de LEVENS en vue de la construction d'un collège de 400 élèves, comportant un internat, a été ordonnée. Le projet de DP MEC pourra être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de DP MEC, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de DP MEC modifié.

Par suite, le projet de DP MEC sera approuvé par la Métropole Nice Côte d'Azur dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur transmis par

le conseil départemental des Alpes-Maritimes, en qualité d'autorité chargée de la procédure. En l'absence de délibération dans ce délai, la DP MEC sera approuvée par le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Conformément aux articles L104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale (Ae) a été saisie pour avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet dont il a été accusé réception le 7 mars 2022. Les informations environnementales se rapportant au projet de DP MEC sont intégrées dans le dossier de

mis à l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus (soit 36 jours consécutifs)**. Pendant toute sa durée, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de LEVENS, 5 place de la République, 06670 LEVENS, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le mardi de 08h30 à 12h00.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 14 juin 2022, Mme Edith CAMPANA comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

JOUR	HEURES	LIEU
Lundi 5 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 Place de la République 06670 LEVENS
Mercredi 21 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 Place de la République 06670 LEVENS
Lundi 10 octobre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 Place de la République 06670 LEVENS

La personne responsable du projet est :

Monsieur le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes
Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine
CADAM

147 boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3
Les informations relatives au dossier soumis à enquête publique pourront être demandées auprès des services de la Direction départementale des territoires et de la mer, service aménagement urbanisme et paysages, pôle aménagement et planification, 147, boulevard du Mercantour – CADAM – 06286 NICE Cedex 3.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de LEVENS – 5 Place de la République, 06670 LEVENS – pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, soit les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le mardi de 08h30 à 12h00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête

ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles de manière complémentaire sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Les sites internet suivants assureront un renvoi vers le site de la préfecture :
- Site internet du conseil départemental des Alpes-Maritimes : <https://www.departement06.fr/colleges/college-de-levens-43281.html>
- Site internet de la commune de Levens :

<https://levens.fr/actualites-flash-infos/>
Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet de la commune de LEVENS en vue de la création d'un Collège

Mairie de LEVENS
5 Place de la République
06670 LEVENS
ou par e-mail à l'adresse suivante :

ep-dp-mec-college-levens@alpes-maritimes.gouv.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de LEVENS, aux horaires d'ouverture précités.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet au conseil départemental des Alpes-Maritimes en tant que responsable du projet dès réception,

- Adressée par le préfet au maire de la commune du lieu de l'enquête pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique,

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes (Direction départementale des territoires et de la mer – service aménagement urbanisme et paysages – pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>



PROFORMALITÉS
www.proformalites.com

**SERVICE EXPRESS
D'AIDE À LA FORMALITÉ
D'ENTREPRISE**

Sur la France entière et Monaco

